



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080338

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 2/07/2024 16H41 C:005360 I:31709
V/REF : 949751
V/Email reçu le Mardi 02/07/2024 a 16H41

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06796
IMMEUBLE : 1 PH.DELORME -6796
1, RUE PHILIBERT DELORME
.
69001 LYON

Vaulx en Velin, le 22 Aout 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N1 DELORME - LOGEMENT DE M GAIDA AU 2EME ETAGE TEL *06 95704660*

MOTIF : INTERVENIR POUR LA FOURNITURE ET POSE DE JOINTS A LEVRES OU TUBULAIRE
AU NIVEAU DE LA FENETRE SÉJOUR

Donneur d'ordre : Mme C. GANTIER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 05/07 A 09H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. GAIDA AU 2EME ETAGE
A NOTRE ARRIVEE, NOUS CONSTATONS QU'IL EST NECESSAIRE DE POSER DES
JOINTS SUR 3 FENETRES EN BOIS(SEJOUR, CUISINE ET CHAMBRE)
FOURNITURE ET POSE DE JOINTS SUR FENETRE SEJOUR SELON CONSIGNES
REPLI DU MATERIEL

LE 01/08 A 08H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. GAIDA AU 2EME ETAGE
MISE EN PLACE DE JOINTS SUR FENETRES CUISINE, CHAMBRE ET SEJOUR
CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE DES FENETRES - RAS
REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 01/08/24 a 18H15 Mme C. GANTIER

CS LGESTION Email envoyé le 05/07/24 a 17H28 Mme C. GANTIER

PREVOIR LA POSE DE JOINTS SUR FENETRE CUISINE ET CHAMBRE

NOUS ATTENDONS VOTRE ACCORD AVANT PROGRAMMATION D'UNE NOUVELLE
INTERVENTION



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080338

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62	55,62
2,00	MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch.	5	50,56	101,12
TOTAL H.T.				156,74
T.V.A. a 10,00%				15,67
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>172,41</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 949751 du 02/07/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centrappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 760 331 du 14/06/2024

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

Lieu d'intervention

MR GAIDA Fares
1 Rue Philibert Delorme
69001 LYON

Téléphone : 06.95.70.46.60

06796-00001-00001-00024 H / Type 2 / 02

Etage : 02

Date entrée: 20/05/2022

Délai

Date limite exécution : 17/07/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,89	55,89	5,59	61,48
MS00035 Fourniture et pose de joints à lèvres ou tubulaire d'étanchéité à l'air sur menuiserie extérieure, y compris toutes sujétions	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
Reprise joint boudin fenetre séjour					
				Total H.T.	106,70
				Total TVA	10,67
				Total TTC	117,37

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GANTIER Coline le 02/07/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5

1/2

02/07/2024 à 16:39



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 Rue Philibert Delorme 69001 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **02/07/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 949751